

Qui contacter ?

Secrétariat du service Ingénierie Planification
Connaissance des Territoires
Direction des politiques territoriales
Région Rhône-Alpes

Tél. : 04 72 59 46 67
dptipp@rhonealpes.fr

78, route de Paris B.P. 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex



Vous avez un projet de réhabilitation
ou de construction d'un quartier
selon une démarche de développement durable.
La Région Rhône-Alpes vous aidera
à faire avancer votre projet.

Dates limite de remise des projets
18 septembre 2009

«Le développement durable répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Extrait du Rapport Bruntland 1987

RhôneAlpes^{Région}

la Citoyenne

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
78, ROUTE DE PARIS - BP 19 CHARBONNIÈRE-LES-BAINS
TÉLÉPHONE : 04 72 59 40 00 / TÉLÉCOPIE : 04 72 59 42 18

APPEL A PROJETS REGIONAL Quartiers durables de Rhône-Alpes



RhôneAlpes^{Région}

la Citoyenne

Le développement durable appliqué à l'aménagement de quartiers, comme ligne directrice...

Réchauffement climatique, raréfaction des énergies fossiles, préoccupations environnementales... la Région Rhône-Alpes a la volonté de contribuer au changement des façons d'habiter, de construire les villes, de produire de l'énergie, de se transporter.

Afin de promouvoir en Rhône-Alpes une approche globale de « quartiers durables » articulant urbanisme et déplacements, urbanité et densité, offre diversifiée d'habitat, participation citoyenne..., la Région Rhône-Alpes lance un appel à projets « Quartiers durables de Rhône-Alpes ».

Pourquoi cet appel à projets ?

Pour faire émerger des projets exemplaires de taille significative en Rhône-Alpes autour de démarches innovantes d'aménagement urbain, de construction et de réhabilitation,

Pour garantir la prise en compte des objectifs du développement durable, avec une évolution de la conception des opérations urbaines et de nouvelles pratiques d'aménagement,

Pour accompagner en particulier les territoires périurbains, confrontés à un fort développement ou à des enjeux de renouvellement urbain,

Pour susciter la recherche de dispositifs originaux et pérennes de gouvernance (quelle implication des habitants, quelle gestion durable et quelle évolution ?...), au-delà des aspects environnementaux, économiques et sociologiques...

Questions pratiques

■ A qui s'adresse cet appel à projets ?

Les collectivités locales et/ou leurs groupements, maîtres d'ouvrage d'opérations d'aménagement urbain.

■ Sur quels critères sera jugé votre projet ?

1. capacité globale à répondre aux enjeux du développement durable : besoins sociaux, intégration dans le site, prise en compte des contraintes et atouts, gestion future, évolutivité du projet...

2. qualité, exemplarité et caractère innovant de la réponse apportée, simultanément sur 4 priorités régionales : articulation urbanisme/déplacements, habitat intermédiaire/compacité urbaine, performance énergétique et énergies renouvelables, participation des habitants.

3. localisation dans des villes moyennes, des bourgs périurbains et des communes de moins de 20 000 habitants des couronnes des grandes agglomérations.

Nombre de logements créés ou réhabilités de 50 à 600 logements environ.

Les programmes retenus seront à dominante d'habitat mais devront inclure d'autres fonctions urbaines. Ils devront présenter des réponses notamment en matière de réhabilitation énergétique de l'habitat, de restructuration de tissus urbains existants.

L'appel à projets retiendra des projets en phase de définition ou en cours d'élaboration, destinés cependant à se concrétiser (pour moitié) à échéance de 2 ans.

Dans la mesure où le nombre de projets innovants le permettra, une opération sera retenue par département.

■ Quel soutien pour votre projet ?

Une aide au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec un plafond de 60 000 € par an sur 3 ans, un taux d'intervention maximum de 80 %.

Une mobilisation optimale des lignes financières de droit commun du Conseil régional.

Une capitalisation et une valorisation croisée des savoir-faire en matière d'aménagement urbain durable.

Un suivi/évaluation des opérations par le réseau des Agences d'urbanisme de Rhône-Alpes.

■ Comment présenter votre projet ?

Le règlement de l'appel à projets est téléchargeable sur le site web de la Région : www.rhonealpes.fr.

La réponse devra être faite par courrier en format A4 et en 4 exemplaires, présentant une synthèse, un dossier de présentation et une lettre d'engagement, à l'attention de la Direction des Politiques Territoriales/IPCT, au siège de la Région Rhône-Alpes, qui coordonne l'équipe technique rassemblée pour cet appel à projet : DPT/Ville Habitat Foncier ; D2E (Environnement Energie) ; DPERC (prospective, évaluation et relations aux citoyens) ; DTCL (transports, technologies de l'information).

Un jury composé des vice-présidents de la Région concernés, de conseillers régionaux membres des commissions concernées et de personnalités qualifiées procédera à la sélection des projets en novembre 2009.

